

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 26 SEPTEMBRE 2019**  
***(sous réserve d'approbation)***

**Présents :** Bernard BRUNET, Xavier CHOVIN, Eveline DAVIN, Annabelle DUPRET, Elodie GRASSOT, Jean-Paul HENOCQ, Hervé HODCENT, Alain JUVENTIN, André KEMPF, Claire LOROUE, Pierre LOUETTE, Lucette NURIT, Olivier ROCHAS, Laurent TERRAIL, Isabelle VATANT

**Excusés :** Carole de JOUX (procuration à Pierre LOUETTE), Gaëtan KONIECZNY, Jocelyne MANDAROUX, Alain TERRAIL (procuration à Bernard BRUNET)

**Secrétaire de séance :** Eveline DAVIN assistée par Lionel GALLIANO, directeur général des services

La séance est ouverte à 20h34. Le maire adresse ses amitiés et ses condoléances ainsi que celles du conseil municipal à Carole de JOUX suite au décès de son père.

### **1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 13 juin 2019**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte le procès-verbal à l'unanimité.

### **2. Finances – Effacement d'une dette**

Le maire rappelle que les décisions du tribunal ou de la commission de surendettement visant à effacer des dettes de particuliers s'imposent aux créanciers. La commune se doit donc de constater l'effacement d'une créance de 1448, 29 euros pour des loyers impayés. Isabelle VATANT précise que la commune n'a pas le choix.

Olivier Rochas arrive à 20h37.

Le maire ajoute que cette dépense a été prévue au budget.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de constater l'effacement des dettes pour un montant total de 1448, 29 euros.

### **3. Finances – Rapport de la Commission locale d'évaluation des charges transférées**

Le maire indique que l'ordre du jour appelle deux points intimement liés. La CLECT se réunit chaque année si nécessaire soit parce qu'il y a des nouvelles compétences transférées soit parce que des réajustements doivent être effectués. Elle s'est réunie deux fois avant l'été pour déterminer les attributions définitives pour 2019.

Pour la majeure partie des communes l'attribution de compensation est positive. Pour les autres les attributions négatives sont titrées par l'agglomération.

Excepté le reversement en investissement qui sera abordé au point suivant, il n'y a rien qui concerne directement Montmeyran. La CLECT a notamment porté sur le transfert de la compétence Informatisation des écoles pour les anciennes communes de la Raye selon la même méthodologie que précédemment.

Deux cas dérogatoires ont également été examinés :

- le transfert de la médiathèque d'Etoile-sur-Rhône au 1<sup>er</sup> janvier 2020. Ce projet avait été lancé par l'équipe municipale précédente mais les travaux sont en cours depuis le début du mandat car il y a eu de nombreux soucis sur le chantier. Il a été proposé de réaliser l'évaluation des transferts de charges en fonctionnement et en investissement selon la méthodologie adoptée depuis 2016 pour le transfert des équipements culturels. Cependant, il s'agit d'un cas particulier, la médiathèque d'Etoile n'étant pas encore ouverte. Les charges ont donc été évaluées en fonction du niveau de service attendu pour l'intégration à l'Agglomération, des coûts constatés lors du transfert des Médiathèques de Mours-Saint-Eusèbe et Châteauneuf-sur-Isère en 2016, des coûts constatés sur des médiathèques comparables de l'Agglomération. Concernant les charges d'investissement il a été proposé d'utiliser les ratios utilisés lors de la CLECT de 2016 pour le transfert des

- médiathèques de Châteaufort sur Isère et de Mours-Saint-Eusèbe.
- La source d'eau potable de Peyrus. Jusque-là la commune, propriétaire de cette source, vendait de l'eau au Syndicat des eaux de la plaine de Valence, ce qui permettait l'équilibre du budget principal de la commune. Avec le transfert de la compétence eau à l'agglomération, la commune de Peyrus perd cette recette et demande une majoration de son attribution de compensation à ce titre. Suite à de longues discussions sur les critères, il a été décidé d'accorder une majoration sur la base du volume moyen facturé sur les trois dernières années.

Lucette NURIT arrive à 20h50

- Le pacte financier et fiscal a été modifié de façon à majorer l'attribution de compensation des communes sur lesquelles sont implantés des dispositifs ouvrant droit à la perception de l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux sur les bâtiments agricoles. Ce dispositif sera reversé aux communes comptant moins de 2000 habitants.

Un dernier élément a été traité lors de cette CLECT : l'affectation d'une part de l'attribution de compensation en investissement. L'attribution négative de Montmeyran est portée seulement en section de fonctionnement pour un montant de 47 698 euros. Le cadre juridique permet aujourd'hui d'imputer en investissement les charges concernant le renouvellement des équipements. Le pacte financier et fiscal a été modifié en vue de permettre cette bascule. Pour Montmeyran, cela se traduirait par une attribution positive en fonctionnement de 13 223 euros et négative en investissement de 60 921 euros. Cela permettrait un virement plus important du fonctionnement vers l'investissement.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de la Communauté d'agglomération Valence Romans Agglo au titre des charges transférées au 1<sup>er</sup> janvier 2019, tel qu'annexé à la présente délibération ;
- d'autoriser le Maire ou son représentant à effectuer toutes démarches et signer tous documents de nature à exécuter la présente délibération.

#### **4. Finances – Fixation d'une attribution de compensation en investissement**

Comme cela a été évoqué au point précédent, le maire indique qu'il convient de décider de basculer une partie de l'attribution de compensation en investissement. Montmeyran devra certes couvrir les 60 921 euros mais ce dispositif accordera des marges de manœuvre nécessaires en fonctionnement à Montmeyran mais aussi dans d'autres communes comme Valence par exemple.

Claire LOROUE arrive à 21h00.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité :

- ✓ que l'attribution de compensation de la commune sera révisée de la sorte à compter de 2019 :
  - la déduction des charges de fonctionnement s'appliquera sur l'AC de fonctionnement
  - les charges d'investissement transférées donneront lieu au paiement d'une AC d'investissement
- ✓ de prévoir la dépense correspondante en section d'investissement et de majorer l'attribution de compensation en fonctionnement à due concurrence, lors d'une prochaine décision modificative.
- ✓ d'autoriser le Maire ou son représentant à effectuer toutes démarches et signer tous documents de nature à exécuter la présente délibération.

#### **5. Ressources humaines – Personnel en charge du recensement 2020**

Le maire rappelle que tous les cinq ans, il doit être procédé au recensement de la population. Ce sera le cas en 2020 à Montmeyran. Il convient donc de désigner un coordonnateur et un coordonnateur adjoint chargés d'organiser cette opération et notamment de diriger le travail des agents recenseurs dont les postes seront ouverts au prochain conseil municipal. L'idée est de maintenir six districts et donc six agents recenseurs.

Isabelle VATANT souhaite savoir s'il y a eu un bilan à l'issue du dernier recensement. Le maire explique que l'évolution de la population a été examinée et que l'organisation devra faire l'objet d'adaptation mais restera sensiblement identique. Isabelle VATANT ajoute que la tâche d'un recenseur a évolué compte tenu de la dématérialisation de la procédure et du fait que de plus en plus de personnes répondent par internet. Le maire précise que c'est le cas mais pas pour tous les publics. Isabelle VATANT souhaite avoir des détails sur la rémunération de ces agents. Le maire répond que l'Etat verse une dotation pour les frais engagés mais que les salaires dépassent un peu cette enveloppe dont le montant n'est pas encore connu pour le prochain recensement.

Le conseil, après en avoir délibéré décide à l'unanimité de créer pour la durée des opérations du recensement :

- ✓ 1 coordonnateur communal ;
- ✓ 1 coordonnateur communal adjoint ;
- ✓ le coordonnateur et le coordonnateur adjoint seront déchargés d'une partie de leurs missions habituelles et bénéficieront d'un repos compensateur en cas de dépassement de leur temps de travail

## 6. Ressources humaines – Modification du tableau des emplois

Le maire explique qu'une agente de la Péri a souhaité quitté ses fonctions pour prendre un poste plus proche de son domicile. A cette occasion, Léa AUBERT, contractuelle depuis plusieurs années sera nommée fonctionnaire stagiaire. Il serait utile de modifier légèrement son poste afin de mieux organiser le temps de travail et la présence des agents en particulier sur les vacances.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de modifier le tableau des emplois comme suit :

Poste	Quotité	Grade de référence	Décision	Prise d'effet
Agent d'animation	Temps non complet : 24, 65h	Adjoint d'animation	Suppression	1/10/2019
Agent d'animation	Temps non complet : 25, 20h	Adjoint d'animation	Création	1/10/2019

## 7. Domaine – Cession du bâtiment dit de la cure

Le maire indique que la cession de ce bâtiment a été évoquée dès l'absence d'un curé dans les lieux. Il avait alors été choisi de louer le bâtiment pour le maintenir en état dans l'attente d'une décision. Durant ce mandat la vente a été abordée lors de diverses réunions de travail. Il s'agit dès lors de prendre la décision officiellement. Cette maison a été occupée par le curé de la paroisse puis à son départ par des locataires successifs. Il s'agit d'un beau bâtiment mais des travaux importants sont nécessaires. Isabelle VATANT ajoute qu'il est bien placé, en cœur de village.

Hervé HODCENT demande s'il ne serait pas souhaitable d'en discuter avec des organismes de logements sociaux pour construire complètement autre chose quitte à raser le bâtiment existant. Le maire explique qu'en 2008-2009 des contacts avaient été pris avec ces organismes : ils considéraient que la démolition d'un tel bâtiment associé aux charges de construction d'un nouvel immeuble coutaient trop chers. C'est ce qui avait été fait pour la Porte Enjame mais en contrepartie d'appartements en accession à la propriété pour équilibrer l'opération.

Le maire ajoute que le conseil municipal aura à se positionner à l'occasion d'une prochaine délibération sur le montant de l'offre et le projet. L'expérience de la vente de la crèche montre que cela peut prendre du temps. A ce propos, les acquéreurs s'y sont installés. Il reste encore des travaux qui permettront à l'espace des chênes de disposer d'un chauffage indépendant.

Pour la cure, Isabelle VATANT considère qu'il serait bien de cibler les annonces notamment à destination de professionnels. Le maire indique que des contacts sont et seront pris avec des agences spécialisées ainsi qu'avec l'agence immobilière de Montmeyran.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- ✓ la mise en vente du bien dit de la cure sis au 31 grande rue à Montmeyran
- ✓ autorise le maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'aliénation de cette propriété et à signer toutes les pièces du dossier.

## **8. Domaine – Acquisition de parcelles liées au projet des Genceaux**

Le maire explique que dans le cadre des travaux de sécurisation de l'entrée du village par l'avenue des Genceaux, il est prévu la mise en place de quais bus aux normes. A cette fin, des contacts avaient été pris avec Jean-Marie GORCE et la famille DELAUNAY. Ces personnes avaient donné leur accord. Les héritiers de Jean-Marie GORCE ont maintenu cet accord et accepté le projet de bornage. Il s'agit de cessions à titre gratuit, la commune prenant les frais à sa charge.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- ✓ l'acquisition à titre gratuit d'une bande de 28 m<sup>2</sup> sur la parcelle YL181 devenant parcelle YL181a
- ✓ l'acquisition à titre gratuit d'une bande de 19 m<sup>2</sup> sur la parcelle YL300 devenant parcelle YL300c
- ✓ l'acquisition à titre gratuit des parcelles YL302 et YL303
- ✓ de prendre à sa charge les frais afférents à cette acquisition notamment les frais notariés et de détachement de parcelle.

## **9. Service public des énergies dans la Drôme (SDED) – Modification des statuts**

Le maire explique que depuis la loi NOTRe, le SDED est devenu un syndicat mixte fermé. Cela implique la modification de ses statuts :

- ✓ À propos des compétences optionnelles quant à l'éclairage public et l'efficacité énergétique
- ✓ À propos de son fonctionnement avec la création de trois groupes électoraux : le groupe A représentera les communes de moins de 2000 habitants, le groupe B les communes de 2000 habitants et plus (Montmeyran désignera donc un délégué titulaire et un suppléant), le groupe C représentera les intercommunalités.

Ces modifications n'entreront en vigueur qu'après le renouvellement des conseils municipaux de 2020 alors que dans certains syndicats ce genre de modifications est intervenu immédiatement de sorte qu'il faudra désigner des délégués en janvier pour des élections municipales au mois de mars.

André KEMPF s'interroge quant au contenu de la compétence « efficacité énergétique », craignant que cela porte sur la propriété des compteurs et de ce fait puisse favoriser le déploiement du compteur Linky. Le maire précise que ces compétences optionnelles seront exercées par le SDED si les communes le demandent. Pour ce qui est du contenu, il faudra le faire préciser.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- ✓ approuve la modification des statuts du SDED
- ✓ autorise le maire à signer tous actes afférents

## **10. Motion contre la diminution du temps d'ouverture du bureau de poste**

André KEMPF explique que suite au départ du dernier receveur, le bureau de poste a fait l'objet de plusieurs jours de fermeture durant l'été. Aussi une rencontre a-t-elle été organisée avec des responsables de La Poste qui ont été reçus en septembre. Ils estiment que sur les 27, 5 heures d'ouverture du bureau, l'activité réelle ne se monte qu'à 14 heures. Lucette NURIT demande comment ils ont compté. André KEMPF et le maire indiquent que les critères ne sont pas clairs. Les représentants de La Poste ont donc formulé trois hypothèses :

- la mise en place d'une agence postale communale, hypothèse fortement appuyée par la Poste
- celle d'un relais postal dans le bureau de tabac ou une épicerie, le commerçant percevant une rémunération et un intéressement aux bénéficiaires
- la diminution du temps d'ouverture à 14 heures.

André KEMPF estime que cela constitue une réduction excessive du service postal et que la démarche est inacceptable puisque La Poste met la commune devant le fait accompli en la poussant à choisir de mettre en place une agence communale. Claire LOROUE demande si La Poste fermera le bureau si la commune refuse cette option. André KEMPF répond que dans un premier temps ils diminueront la durée d'ouverture au public. Le maire précise que la décision sera prise dans le courant des mois de septembre ou octobre.

André KEMPF ajoute qu'il a été demandé que cette décision soit reportée après les élections municipales afin que la nouvelle équipe puisse se positionner sur cette question. Le maire indique que la réponse a été que La Poste ne peut pas tenir compte de toutes les échéances électorales. Il explique que leur souhait très clair, c'est de favoriser la création des agences communales. Le maire a questionné le maire d'Upie au sujet de leur agence. Il s'avère que ce n'est pas un cas similaire dans la mesure où il n'y avait déjà plus de bureau de poste à Upie. C'est en effet un relais postal qui assurait cette mission. Toutefois le commerçant a souhaité se désengager, de sorte que la commune n'avait pour seul choix que de mettre en place une agence communale ou de voir disparaître le service postal sur son territoire.

Le maire estime que ce n'est pas à la commune d'assurer le service public dont La Poste est chargée même si ses représentants ont répété à plusieurs reprises qu'il s'agissait maintenant d'une société anonyme et non plus d'une entreprise publique. Les agents communaux ne manipulent pas d'argent dans les mairies ce qui ne serait plus le cas. Certes La Poste finance des travaux de sécurisation mais cela signifie des risques. Dans le même ordre d'esprit La Poste finance le salaire d'une personne embauchée pour assurer l'agence postale mais il faudra tout de même former et rendre disponible l'ensemble du personnel en cas d'absence de l'agent dédié à cette mission.

Le maire estime qu'une nouvelle équipe municipale peut envisager les choses différemment mais qu'il ne serait pas bon de s'engager dans cette démarche à présent. Aussi propose-t-il de ne choisir aucune des trois options présentées mais plutôt d'adopter une motion que les conseillers ont reçue par mail et dont il donne lecture.

André KEMPF considère que cela ne sera pas suffisant et propose qu'une pétition soit disponible en mairie.

Isabelle VATANT indique que c'est une remise en cause importante du service public de proximité. Lucette NURIT explique qu'on incite les citoyens à utiliser le moins possible leur voiture mais on les oblige de plus en plus à se déplacer pour palier la fermeture des services publics près de leur habitation. Le maire ajoute que cela créera aussi des difficultés pour la commune qui dépose tous les jours son courrier au bureau.

Le maire indique que la motion sera envoyée aux dirigeants de La Poste mais aussi à des personnalités politiques. Il signale qu'un collectif de communes s'est d'ailleurs mis en place.

André KEMPF précise que les réorganisations de cette entreprise entraînent une pression maximale sur le personnel qui a abouti à une quinzaine de suicides cette année. Il considère que les propos tenus lors de cette rencontre tendent à faire croire, à mots couverts, que le receveur se « tourne les pouces » pendant 13 heures. Claire LOROUE estime que ce n'est pas ce qu'ils disent. Elle demande comment cela se passe à Montoisson où un relais postal a été ouvert au bureau de tabac. Le maire répond que l'on ne peut pas tout à fait comparer les communes qui n'ont plus de services postaux et qui accompagnent ce genre d'initiative avec le cas des communes, comme Montmeyran, qui sont dotés d'un service assuré par La Poste qui souhaite s'en désengager. La stratégie de La Poste consiste à diminuer petit à petit le service rendu. Par exemple à Montmeyran, il n'y a plus de conseiller financier. Claire LOROUE ajoute que la fermeture du samedi entre dans ce processus.

Jean-Paul HENOCQ suggère qu'il serait bon de faire un article dans A Flanc de Coteaux. Le maire explique que le numéro qui doit sortir dans les prochains jours annoncera la motion et la mise en place d'une pétition. Isabelle VATANT pense qu'une mobilisation devant le bureau de poste avec la presse serait une bonne initiative. Claire LOROUE ajoute qu'il faudrait faire paraître un article dans Le Dauphiné.

Le après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- refuse les solutions alternatives proposées

- renouvelle son attachement à la présence « *indispensable* » d'un bureau de poste qui assure 100% des délégations de service public prévues par la législation
- refuse toute réduction d'horaires du bureau de Poste de Montmeyran
- demande que les discussions sur le devenir de ce service public soient reportées après les élections municipales de mars 2020.

## 11. Compte-rendu des syndicats et commissions

André KEMPF explique que les panneaux patrimoine ont été réceptionnés. L'inauguration initialement prévue au moment de la fête de l'automne (qui a été annulée faute d'un nombre suffisant de participants) est reportée au 24 novembre pendant le marché de Noël. Claire LOROUE demande si les défibrillateurs seront inaugurés en même temps. André KEMPF répond que ce sera le cas. Le maire ajoute que sur le mur de la poste, la fresque peinte par les enfants du centre de loisirs a été posée et sera inaugurée à cette occasion également. Il en profite pour remercier les enfants, l'équipe du centre de loisirs et Clément SANTOS qui s'est proposé pour initier et encadrer bénévolement ce travail auquel il a accordé tout le temps nécessaire.

## 12. Questions diverses

Le maire indique qu'il a reçu avec Alain TERRAIL les communes d'Upie et de La Baume Cornillane le 11 septembre pour une présentation par Orange du déploiement de la fibre optique sur les trois communes. Les représentants d'Orange ont informé des différentes phases et du calendrier pour sa mise en place. La première phase de travaux sera la pose d'armoires de connexion dans le village. La deuxième phase consistera en la pose de la fibre elle-même et enfin la consultation des abonnés qui souhaiteraient s'équiper de la fibre jusque dans leur habitation. Pour la commune de Montmeyran, fin 2019 et 2020 seront consacrés à la mise en place des armoires et du réseau fibre optique et 2021 la mise en service et la consultation des abonnés. Laurent TERRAIL demande si la fibre ira jusqu'en campagne et si les lignes seront enterrées. Le maire répond que la campagne devrait être alimentée et que certaines lignes seront enfouies tandis que d'autres resteront en aérien.

Le maire explique que le 13 septembre, accompagné d'Alain TERRAIL il a reçu les services de l'Agglo chargés des cours d'eaux du bassin versant de la Véore et Barberolle. Le projet de casiers de surinondation étudiés lors du précédent mandat a été abandonné. Ils ont présentés les différentes études en cours afin de prévenir les crues des rivières. Dans un plan de vigilance des crues, ils proposent de mettre en place une surveillance de ces cours d'eau par l'apposition de repères de niveaux aux Dorelons pour l'Écoutay et aux Puits pour la L'Oye. Des personnes seraient alors chargées de faire ces relevés. L'idée étant que chaque commune prévient la commune en aval. Il a été également proposé de mettre en place des panneaux de dénomination des rivières et ruisseaux sur certains ponts. Le travail à entamer sur le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) et le Document d'information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) a aussi été évoqué.

Claire LOROUE souhaite savoir où en est le projet de bornes wifi. Le maire explique que le service de l'agglomération a été reçu en mairie au cours de l'été et que l'implantation d'une borne en façade de la mairie a été décidée. Isabelle VATANT rappelle qu'une borne au stade avait également été évoquée. Lionel GALLIANO précise que cette option n'a pas été retenue compte tenu de la nécessité d'un branchement et d'un abonnement internet que la commune ne possède pas sur cet emplacement.

Xavier CHOVIN demande des précisions sur l'avancement du dossier de dénomination des voies. Le maire indique que la consultation des entreprises a eu lieu. Deux entreprises ont été retenues : l'une pour la fabrication des panneaux, l'autre pour leur pose. Une fois les bons à tirer validés, l'entreprise mettra les panneaux en production. Il reste à déterminer comment les plaques de numéro seront distribuées. Le marché prévoit leur livraison rue par rue. Olivier ROCHAS ajoute que tous les habitants concernés recevront un courrier leur indiquant leur nouvelle adresse postale ainsi que les coordonnées GPS mais aussi les conditions de retrait de leur numéro.

Annabelle DUPRET demande s'il faudra venir les retirer. Le maire répond par l'affirmative. Annabelle DUPRET insiste sur la nécessité que la procédure soit simple et attire l'attention sur les personnes qui ne peuvent pas se déplacer. Claire LOROUE estime que ce serait bien de commencer au 1er janvier.

Annabelle DUPRET s'interroge quant aux répercussions sur les administrations et notamment les impôts. Le maire explique qu'il faudra signaler la nouvelle adresse. Claire LOROUE souhaite savoir quand la poste prendra en compte les nouvelles adresses. Olivier ROCHAS et le maire indiquent que le bureau d'étude informe les organismes.

Isabelle VATANT espère que cela n'entraînera pas des frais pour les gens notamment auprès des organismes comme Enedis. Laurent TERRAIL explique que cela créera des difficultés notamment pour les professionnels et indique que ce n'est pas une obligation légale.

Annabelle DUPRET informe de l'organisation par le Conseil municipal enfant d'une matinée « Nettoyons la nature » à compter de 9h 30 pour les inscriptions en équipe derrière la mairie le samedi 28 septembre. Un jury se réunira vers 11h30 à la salle des fêtes pour désigner les gagnants qui remporteront une carte cadeau de 60 euros. Chaque participant repartira avec un mousqueton-boussole. Elle ajoute que le Conseil municipal enfant associé à Découvrir avec vous, la MJC et le Patch propose de décorer le village pour Noël. Quatre samedis matins en octobre et novembre seront consacrés à des ateliers ouverts de 9h à 12h pour préparer les décorations. Enfin le CME organisera Halloween le 31 octobre en fin d'après-midi.

Claire LOROUE indique que l'agglomération lance cette année encore l'opération Terres animées autour de l'agriculture bio, l'alimentation, la transmission des exploitations. Azul et deux autres associations organiseront à cette occasion une soirée d'échanges le 16 octobre de 18 à 21h à la salle des fêtes.

André KEMPF annonce que le 30 septembre à 20h se tiendra une réunion publique autour du Linky. Il ajoute qu'outre le contentieux actuel, une procédure nationale est initiée par Corinne LEPAGE contre l'Etat sur le volet sanitaire. Un collectif d'élus drômois pour une alternative au Linky s'est mis récemment en place.

Le maire rappelle qu'un séminaire des élus de l'agglomération est organisé le 5 octobre.

Lucette NURIT explique que le dimanche 29 septembre auront lieu les Virades de l'espoir avec notamment la marche des élus à Montéléger à 11h.

La séance est levée à 22h32.